



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Fonctionnement

Question écrite n° 2601

#### Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice sur le fait que, en ce qui concerne le décret no 88-707 du 9 mai 1988 relatif a la procedure devant les cours administratives d'appel nouvellement creees, certaines regles de procedure, notamment en ce qui concerne les echanges de memoires, le desistement d'office et la convocation aux audiences, ont ete inspirees du code des tribunaux administratifs dans la mesure ou elles permettent une meilleure protection des droits des parties. Actuellement ces regles ne sont pas en vigueur devant le Conseil d'Etat. Il lui demande donc s'il ne serait pas souhaitable d'en etendre le champ d'application aux instances portees devant la haute juridiction.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Les dispositions du décret du 9 mai 1988 relatives a la procedure devant les cours administratives d'appel empruntent tantot aux regles actuellement applicables devant le Conseil d'Etat et tantot a celles applicables devant les tribunaux administratifs. Les caracteres propres de chacune de ces juridictions justifient une certaine specificite des regles de procedure applicables devant elles, mais toutes assurent le respect des droits des parties. En ce qui concerne plus particulierement les modalites d'echange des memoires et de convocation aux audiences, d'eventuelles modifications des dispositions actuellement applicables devant le Conseil d'Etat sont a l'etude en vue de faciliter l'information des justiciables sans alourdir inutilement le deroulement des procedures.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bourg-Broc Bruno](#)

**Circonscription :** - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2601

**Rubrique :** Juridictions administratives

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 19 septembre 1988, page 2571